
 OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE	<b>P005 – Amélioration continue</b>			
	17.09.2008	Version 01	Page 1 de 3	

# P005

## Amélioration continue

Modifications : nouveau document

South Lane Tower I  
1, avenue du Swing  
L-4367 Belvaux  
Tél.: (+352) 2477 4360  
Fax: (+352) 2479 4360  
[olas@ilnas.etat.lu](mailto:olas@ilnas.etat.lu)  
[www.ilnas.lu](http://www.ilnas.lu)

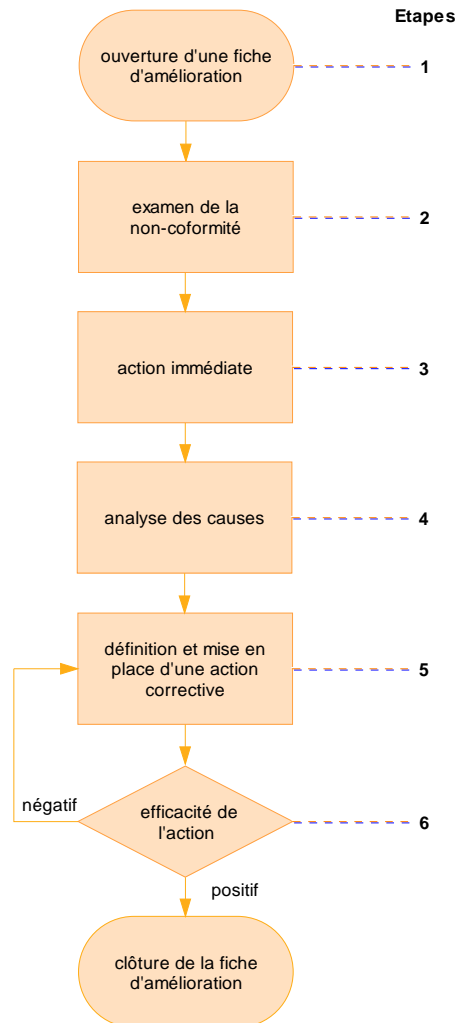
Vérifié par Jean-Marie Reiff

Approuvé par Dominique Ferrand

## 1. Traitement des non-conformités

**Non-conformité** : dysfonctionnement constaté par un agent de l'OLAS par rapport aux règles de fonctionnement du processus d'accréditation des OEC de l'OLAS.

**Action corrective** : action visant à éliminer les causes d'une non-conformité détectée.



Etapes 1 : Tout agent de l'OLAS peut ouvrir une *F007 - fiche d'amélioration* et la transmettre électroniquement au RQ dans le cadre de l'amélioration du processus d'accréditation des OEC.



Etapes 2 : La non-conformité est examinée par le RQ afin de définir le type d'action à mener.

Etapes 3 : le RQ peut définir en cas de besoin, la mise en place d'une action immédiate.

Etapes 4 : Une analyse des causes est réalisée par le RQ, en collaboration avec l'agent concerné lorsque cela est nécessaire.

Etapes 5 : L'action corrective définie est mise en place.

Etapes 6 : Le RQ vérifie l'efficacité de l'action entreprise et clôture la fiche lorsque l'action a abouti.

 OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE	<b>P005 – Amélioration continue</b>			
	17.09.2008	Version 01	Page 3 de 3	

## 2. Traitement des actions préventives et d'amélioration

**Action préventive** : action destinée à éliminer les causes de non-conformités potentielles.

**Action d'amélioration** : action destinée à améliorer le système qualité sans être préventive.

Des actions préventives ou d'amélioration peuvent être proposées au RQ par tout agent de l'OLAS.

Elles peuvent résulter également :

- de la journée de la communauté de l'accréditation,
- de la revue de direction,
- des réunions du Comité,
- des réunions internes.

Le RQ ouvre une *F007 - fiche d'amélioration* et la traite de la même façon que les actions correctives.